EDF au capital de 1 619 338 374 euros Siège social : 22-30 avenue de Wagram

RCS : Paris B552 081 317 - SIRET : 55208131723309 $\rm N^{\circ}$ de TVA intracomm. : FR 03 552 081 317



FACTURE d'électricité Régularisation de mensualisation tarif bleu

Urgence dépannage électricité: 0596 39 82 05

Nous contacter, accéder et gérer son contrat (24h/24, 7j/7) Par internet: www.edf.mq rubrique « Mon Espace Client » Depuis votre mobile : Application EDF DOM & Corse

Autres contacts

Par téléphone : 05 96 59 22 00 (coût d'un appel local) Lundi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de 7h à 15h

Mardi de 7h à 12h

Par courrier : EDF Agence Clientèle Particuliers

BP 1103 - 97248 Fort de France

M JEREMI TELEPHE 16 RUELLE DE LA SAPOTILLE 97229 LES TROIS ILETS

Vos références :

- pour tout contact : 26200000141843

- pour tout paiement : 262 0 0000079225 0011792167

contrat n° 111089

client titulaire M JEREMI TELEPHE

16 rle DE LA SAPOTILLE espace de livraison

LES TROIS ILETS

offre tarif bleu service base puissance souscrite 6 kVA réglage de la protection 45 A type de compteur **AMM** service optionnel e-facture

facture n° 11792167E du 05/05/2022

électricité du 04/05/2021 au 04/05/2022 : 4 782 kWh calculés sur la base d'index relevés (détails au verso)

total HT	664,61 €
TVA	61,52 €
autres taxes	166,65 €
total TTC	892,78 €
mensualités	-960,00 €

-67,22 € net à payer

Ce montant sera viré à partir du 20/05/2022 Cette facture annule et régularise les prélèvements en cours

Date approximative du prochain relevé 05/06/2022 Date approximative de la prochaine facture ... 11/05/2023

historique de consommation

Les valeurs estimées sont présentées en italique.

mai 17 mai 20 kWh mai 18 mai 19 mai 21 mai 22 6 818 4 204 5 209 4 782 base 4 223 4 297

rappel de vos coordonnées bancaires

Conformément à votre demande, l'opération sera réalisée sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées.

Nom du titulaire : TELEPHE JEREMIE

IBAN (RIB International): FR76 1XXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX BIC: AGRIMQMX

rappel des mensualités					
mensualités	montant	statut	mensualités	montant	statut
10 juillet 2021	96,00€	payée	10 décembre 2021	96,00€	payée
10 août 2021	96,00€	payée	10 janvier 2022	96,00€	payée
10 septembre 2021	96,00€	payée	10 février 2022	96,00€	payée
10 octobre 2021	96,00€	payée	10 mars 2022	96,00€	payée
10 novembre 2021	96,00€	payée	10 avril 2022	96,00€	payée

part fixe	€/an	montant en €
abonnement du 7 juillet 2021 au 31 juillet 2021 (puissance souscrite de 6 kVA - 0,82 mois)	101,52	6,94
abonnement du 1 août 2021 au 31 janvier 2022 (puissance souscrite de 6 kVA - 6,05 mois)	112,20	56,57
abonnement du 1 février 2022 au 6 mai 2022 (puissance souscrite de 6 kVA - 3,13 mois)	110,76	28,89
abonnement du 7 mai 2022 au 6 juillet 2022 (puissance souscrite de 6 kVA - 2 mois)	110,76	18,46
part variable	c€ / kWh	montant en €

	part variable				C€ / KWh	montant en €	
	postes tarifaires	anciens index en italique si estimés	nouveaux index en italique si estimés	coefficients de lecture	consommations (kWh)		
	du 04/05/2021 au 04/05/2022 compteur n° 061964849883						
١	consommations	4 620	9 402	1	4 782		
	consommations - barème du 04/05/2021 au 31/07/2021				1 163	10,6642	124,02
	consommations - barème du 01/08/2021 au 31/01/2022			2 404	10,5297	253,13	
	consommations - barème du 01/02/2022 au 04/05/2022 1 215			14,5352	176,60		

total HT 664,61

Taxes et contributions	assiette	taux	montant en €
Taxe Communale sur la Conso. Finale d'Electricité (TCCFE) du 04/05/2021 au 31/12/2021	3 162	0,00936 € / kWh	29,60
Taxe Départementale sur la Conso. Finale d'Electricité (TDCFE) du 04/05/2021 au 31/12/2021	3 162	0,00332 € / kWh	10,50
Taxe Communale sur la Conso. Finale d'Electricité (TCCFE) du 01/01/2022 au 04/05/2022	1 620	0,00936 € / kWh	15,16
Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) du 04/05/2021 au 31/12/2021	3 162	0,0225 € / kWh	71,15
Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) du 01/01/2022 au 31/01/2022	405	0,0258291 € / kWh	10,46
Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) du 01/02/2022 au 04/05/2022	1 215	0,001 € / kWh	1,22
Contribution Tarifaire d'Acheminement électricité (CTA) du 07/07/2021 au 31/07/2021	5,63	27,04 %	1,52
Contribution Tarifaire d'Acheminement électricité (CTA) du 01/08/2021 au 06/07/2022	76,59	21,93 %	16,80
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) réduite	129,18	2,10 %	2,71
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	691,84	8,50 %	58,81
Octroi de mer régional	682,93	1,50 %	10,24
Octroi de mer	682,93	0,00 %	0,00

total TTC 892,78

votre prochain échéancier

Le montant des 10 prochaines mensualités, prélevées le 10 du mois, est de 96,00 € TTC dont 5,96 € de TVA. Le premier prélèvement sera effectué le 10 juillet 2022.

communication

Pour l'envoi de vos chèques énergie : EDF TSA 81401 - 87014 LIMOGES Cedex 1

- part acheminement HT: 261,61 €
- taxes locales (départementale, communale) : Pour en savoir plus, rendez-vous sur martinique.edf.com
- cta (contribution tarifaire d'acheminement) : 27,04 % de la part acheminement de l'abonnement
- tva: payée sur les débits, s'applique sur l'ensemble du total HT, sur les taxes locales, la ticfe, la cspe et la cta.
- octroi de mer : s'applique sur le montant HT de la facture (prime fixe, consommation, CSPE et CTA).
- octroi de mer régional : s'applique sur le montant HT de la facture (prime fixe, consommation, CSPE et CTA).

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics ou par téléphone au 0 800 112 212 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Tarifs et prix en vigueur disponibles sur www.edf.mq. Votre facture fait l'objet d'un tarif réglementé (document à conserver 5 ans). Une facture estimative est établie à partir des historiques de consommation selon 2 types de situation: prise en compte de l'historique réel si 2 relevés de compteur sur une période d'une année ont été enregistrés ou historique moyen de l'offre-service en cas d'absence de relevé.

En cas de litige lié à l'exécution de votre contrat, vous pouvez contacter le Service Consommateurs d'EDF Martinique par courriel à edf-martinique-serviceconsommateurs@edf.fr, ou par courrier à EDF Martinique Service Consommateurs CS 80106 97201 Fort de France CEDEX. Si votre réclamation auprès du Service Consommateurs n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur EDF, par courrier à Médiateur EDF - TSA 50026 - 75804 Paris CEDEX 08 ou en ligne sur mediateur.edf.fr. Vous pouvez également saisir le Médiateur National de l'Energie sur www.energie-mediateur.fr ou par courrier à Médiateur National de l'Energie - Libre réponse n°59252 - 75443 Paris CEDEX 09.

Les tarifs ont évolué au 1er février 2022. Pour en savoir plus, rendez vous sur edf.mq